

Manuel technique

# BASKET-BALL



COMITÉ D'ORGANISATION  
DES VI<sup>èmes</sup> JEUX DE LA FRANCOPHONIE  
LIBAN - 2009



<b>PRÉAMBULE.....</b>	<b>4</b>
<b>I. PRÉSENTATION.....</b>	<b>5</b>
<b>1.1. Le Liban</b>	<b>5</b>
<b>1.2. Beyrouth, Capitale hôte</b>	<b>8</b>
<b>II . RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE.....</b>	<b>10</b>
<b>III . BASKET-BALL .....</b>	<b>15</b>
<b>1.0- Participants</b>	<b>17</b>
1.1 Processus de qualification	17
1.2 Nombre de participants	17
<b>2.0- Description de la compétition</b>	<b>17</b>
2.1 Date	17
2.2 Format de la compétition	17
2.3 Site de compétition	19
2.4 Sites d'entraînement	20
2.5 Tableau des médailles	20
<b>3.0- Règlements</b>	<b>21</b>
<b>4.0- Aspects techniques relatifs à la compétition</b>	<b>21</b>
4.1 Réunion technique	21
4.2 Arbitrage officiel	21
4.3 Réclamations et appels	21
<b>5.0- Equipement</b>	<b>21</b>
<b>6.0- Habillement des participants</b>	<b>21</b>
<b>7.0- Renseignements médicaux</b>	<b>22</b>
7.1 Contrôles de dopage	22
7.2 Services médicaux	22
<b>8.0- Le Jury International</b>	<b>22</b>
<b>9.0- Réclamations-litiges</b>	<b>23</b>
<b>10.0- Le comité d'appel</b>	<b>23</b>
<b>11.0- Le tirage au sort</b>	<b>24</b>

## PRÉAMBULE

---

Après le Maroc en 1989, la France en 1994, Madagascar en 1997, le Canada en 2001, le Niger en 2005, le Liban a l'honneur d'accueillir la VI<sup>ème</sup> édition des Jeux de la Francophonie.

Le Liban qui a toujours été un symbole de culture et de dialogue, se réjouit d'accueillir cette importante manifestation qui sera l'occasion de réaffirmer son appartenance à la vaste famille francophone et son attachement à la francophonie et aux valeurs qu'elle véhicule.

Le Comité National des Jeux de la Francophonie (CNJF) - Beyrouth 2009, appuyé par toutes les structures nationales, les partenaires et les acteurs des Jeux, s'est attelé à réunir toutes les conditions pour accueillir au mieux les participants aux compétitions sportives et culturelles et réussir l'organisation de cet événement dans un climat de fraternité et de convivialité.

Pour vous préparer à vivre intensément cette manifestation, le Comité vous présente d'abord le Liban, pays organisateur, et Beyrouth, ville hôte des Jeux, les instances organisatrices des Jeux et leurs rôles, la programmation générale des compétitions sportives et met à votre disposition le manuel technique proprement dit qui comporte les informations utiles relatives à la participation des candidats dans chacune des disciplines sportives.

Les Libanaises et les Libanais, unis et mobilisés, s'impacientent déjà de vous accueillir au pays du Cèdre !

## I. PRÉSENTATION

### ■ 1.1- Le Liban



Le Liban est situé sur la rive orientale de la Méditerranée, au carrefour de trois continents : l'Europe, l'Asie et l'Afrique. Trait d'union entre Orient et Occident, il constitue une mosaïque de dix-huit communautés religieuses et un véritable creuset, puisque dix-sept civilisations se sont succédé sur son sol, de l'Antiquité à nos jours. « *Le Liban*, affirme l'écrivain Amin Maalouf, est un pari sur la diversité qui serait porteuse de richesse, de paix comme de liberté. » Cette étroite bande de terre, appelée jadis La Phénicie, a donné au monde l'alphabet ; ses enfants ont sillonné les mers, fondé comptoirs et cités, donnant ainsi un exemple éloquent de dialogue interculturel.

Le Liban compte aujourd'hui 4,5 millions d'habitants, ainsi que plusieurs millions de Libanais de la diaspora,

éparpillés aux quatre coins du monde, notamment en Afrique, en France, en Belgique, en Suisse et au Canada.

Considéré comme l'un des piliers de la Renaissance arabe (*An-Nahda*) et comme « l'imprimerie du monde arabe », le pays du Cèdre jouit d'un vaste rayonnement tant dans le domaine culturel que dans celui des sciences, et joue un rôle essentiel au sein de la francophonie. Sa littérature d'expression française compte d'éminents essayistes, romanciers et poètes.

La population libanaise a su surmonter les affres de la guerre et les menaces de son voisinage, et n'a jamais cédé au désespoir. Aujourd'hui, de nouvelles perspectives s'ouvrent devant le pays : le tourisme s'y développe à nouveau et des milliers de visiteurs y affluent chaque jour. L'hospitalité légendaire des Libanais et la qualité de leurs services, conjuguées avec la richesse de ses vestiges, un climat tempéré et une cuisine très appréciée, en font une destination de choix.

- **La superficie** du Liban est de 10452 km<sup>2</sup>.
- **La langue officielle** est l'arabe, mais l'usage du français et de l'anglais y est très répandu. Le Liban est le principal pays francophone en Asie, tant au niveau du nombre de locuteurs du français qu'au niveau du volume de livres d'expression française importés.
- **Le drapeau libanais** est rouge et blanc avec un cèdre, symbole du pays, en son milieu. La fête nationale (fête de l'Indépendance) y est célébrée le 22 novembre.
- **Sa monnaie est la livre libanaise** (1 dollar US = 1500 L.L., 1 Euro = 1990 L.L. et 1 dollar canadien = 1199 L.L.). Il existe des coupures de 1000 L.L., 5000 L.L. 10 000 L.L., 20 000 L.L., 50 000 L.L. et 100 000 L.L., et des pièces de 250 L.L. et 500 L.L. Les principales cartes de crédit sont acceptées dans le pays.
- **Le climat** du Liban est tempéré, avec très peu de pluies de mai à octobre. Les mois de septembre et octobre sont encore chauds et plutôt ensoleillés, avec des nuits fraîches en montagne. Il existe de nombreuses plages publiques et privées (payantes) avec piscines le long de la côte libanaise (notamment à Tyr, Khaldé, Damour, Beyrouth, Dbayé, Jounieh, Tabarja, Byblos, Batroun, région de Tripoli), et deux principales stations de ski, à Faraya et aux Cèdres.
- Le Liban a un décalage de + 2 h par rapport à l'heure GMT.
- **Ses principales villes** sont : Tripoli, Saïda, Tyr, Zahlé, Baalbek, Jounieh, Byblos, Batroun...



Sur le plan religieux, dix-huit communautés cohabitent au Liban.

Sur le plan politique, le Liban est une République démocratique. Après une période de troubles, le calme et la sécurité sont revenus dans le pays qui accueille à nouveau festivals (festivals de Baalbeck, Beiteddine, Tyr, Byblos, Al-Bustan...), manifestations culturelles, foires, spectacles et salons - dont le Salon du livre francophone de Beyrouth qui attire chaque année près de 100 000 visiteurs.

Sur le plan économique, le système économique du pays est libéral. Le Liban jouit d'une stabilité monétaire rassurante. Investisseurs arabes et étrangers s'intéressent de nouveau au Liban.

Sur le plan éducatif, le Liban compte un réseau exceptionnel d'écoles publiques et privées. Près de 70% des élèves ont le français comme langue seconde. Le pays compte également une demi-douzaine d'universités francophones, de réputation mondiale, et une école supérieure des affaires (ESA).

Sur le plan social, l'état de santé de la population libanaise est très satisfaisant, et le réseau hospitalier est considéré comme l'un des meilleurs du monde arabe.

Sur le plan des télécommunications, le Liban dispose d'un vaste réseau de lignes fixes, de téléphonie sans fil (cellulaire) et d'Internet. Des cabines téléphoniques sont disponibles et fonctionnent par cartes.

Au niveau des transports, le Liban possède une compagnie d'aviation, la Middle East Airlines (MEA) qui dessert la plupart des capitales du monde. Le réseau routier est très vaste, mais les voies ferrées ont été détruites pendant la guerre. Les transports publics se font à travers des minibus. Taxis et "taxis-services" (taxis collectifs) permettent les déplacements à l'intérieur du pays. La location de voitures y est également possible.



## ■ ■ 1.2- Beyrouth, Capitale hôte

Capitale hôte des VI<sup>èmes</sup> Jeux de la Francophonie, Beyrouth est l'une des plus anciennes cités de la côte libanaise. A l'époque, elle s'appelait *Beruta*, nom voulant dire « puits » ou « source ». Au III<sup>e</sup> siècle, son école de droit, l'Ecole Romaine de Beryte, rayonne au-delà des mers. Mais ce n'est qu'au XIX<sup>e</sup> siècle qu'elle entame réellement son ascension : des universités, des collèges s'y établissent, des journaux y naissent ; elle devient l'un des meilleurs exemples du cosmopolitisme méditerranéen. Centre administratif et culturel, c'est tout naturellement qu'elle devient en 1920 la capitale de l'Etat du Grand Liban. Après l'indépendance du pays (1943), Beyrouth renforce son rôle de plaque tournante commerciale et financière. Malgré les guerres qui l'ont dévastée, Beyrouth a su renaître de ses cendres. Elle est redevenue aujourd'hui la perle de l'Orient.

Comme l'a si bien écrit la poétesse Nadia Tuéni, « *Beyrouth est en Orient le dernier sanctuaire où l'homme peut toujours s'habiller de lumière* ». La capitale libanaise s'enorgueillit d'être un refuge pour les artistes du monde arabe, grâce au climat de liberté et de convivialité qui y règne. Elle a été élue par l'Unesco "Capitale mondiale du livre" pour l'année 2009.

La population de Beyrouth est estimée à un million d'habitants de toutes les confessions. Une forte communauté arménienne y vit depuis la première moitié du siècle dernier.

Le commerce, les banques, l'immobilier, les services sont les secteurs majeurs de l'économie de la capitale.

Le centre-ville de Beyrouth est un immense chantier où cohabitent vestiges archéologiques exhumés, édifices restaurés à l'identique et immeubles modernes conçus par des architectes d'envergure internationale. Tradition et modernité, Islam et Chrétienté y coexistent en toute harmonie.

Le Musée National de Beyrouth recèle des trésors inestimables : sarcophages, mosaïques, bijoux, statues... témoignent de la richesse extraordinaire du patrimoine libanais.

Ville médiane entre mer et montagne, Beyrouth offre aux promeneurs et aux touristes l'une des plus belles corniches de la Méditerranée, remarquable par sa diversité.





## II. RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE

Les compétitions sportives des Jeux de la Francophonie doivent mettre en évidence les potentialités des athlètes francophones et aider à découvrir de jeunes talents, relève sportive en vue des échéances internationales.

### I- Conditions générales de participation

Tous les pays et gouvernements membres ou observateurs de l'OIF sont habilités à inscrire des concurrents aux épreuves sportives selon les modalités définies par le Comité International des Jeux de la Francophonie.

**Les participants doivent :**

- a) être ressortissants des pays ou gouvernements membres ou observateurs de l'OIF, qui participent, en qualité de membres aux Sommets Francophones ;
- b) posséder soit par naissance, soit par naturalisation obtenue six (6) mois au moins avant les Jeux, la nationalité du pays qu'ils représentent, sous réserve des conditions prévues à l'article 5 des statuts Règles des Jeux qui traitent des engagements ;
- c) Chaque pays ou gouvernement participant doit inscrire sa délégation dans le respect de l'échéancier défini dans le document des dispositions générales ;
- d) Chaque pays ou gouvernement participant a la responsabilité du transport international et de l'assurance du matériel de ses compétiteurs.

### 2- Programme des compétitions sportives

Les VI<sup>èmes</sup> Jeux de la Francophonie comprennent 6 compétitions sportives officielles et une épreuve d'animation.

#### Officielles

Athlétisme H et F

Basket-ball F

Boxe H

Football Junior

Judo H et F

Tennis de Table H et F

#### Animation

Volleyball de plage

### 3- Organisation des compétitions

- Toutes les compétitions sportives se dérouleront suivant les règlements des fédérations internationales sous le contrôle d'un délégué spécialement nommé à cet effet ;
- les sites et matériels nécessaires à l'organisation des compétitions, à la charge du CNJF, seront agréés par les fédérations internationales (sites de compétition, sites d'entraînement et d'échauffement, locaux techniques, locaux médicaux...).

### 4- Sélection et nombre de concurrents

- a) Les modalités de sélection sont établies dans le but de :
- développer une politique visant à regrouper l'élite sportive francophone lors des Jeux ;
  - respecter le souhait de ne pas imposer de contraintes supplémentaires à des sportifs de renom qui disposent déjà d'un calendrier suffisamment étoffé pour la plupart.
- b) Pour chaque compétition inscrite au programme, le CIJF a fixé un nombre maximum de participants afin de conserver aux Jeux une durée et une envergure appropriées à l'organisation des Jeux de la Francophonie par tout pays de l'espace francophone.

#### Epreuves officielles

Athlétisme H et F : Athlètes ayant réalisé les minima

Basket-ball F : 12 équipes de 12 joueuses

Boxe H : 16 concurrents au maximum dans les 9 catégories de poids et 8 dans les catégories 91 et plus

Football Junior : 12 équipes de 20 joueurs

Judo H et F : 18 Hommes et 15 Femmes dans les 7 catégories de poids

Tennis de Table : suivant les inscriptions

#### Epreuves d'animation

Volley-ball de plage :16 équipes

### 5- Jurys internationaux

1. Pour chaque discipline sportive, le CIJF avec le délégué de la fédération internationale constitue un jury. Le président du jury est le délégué de la fédération internationale.
2. La présence du délégué du CIJF aux délibérations du jury est requise. Ce délégué n'a aucune voix délibérative.
3. Le jury établit un compte-rendu détaillé du déroulement de chaque délibération, qu'il transmet au CIJF ainsi que le classement officiel dans chaque discipline.
4. Le CIJF reste dépositaire des délibérations de chaque jury après les Jeux.

## 6- Remise des médailles

Pour chaque épreuve sportive sont attribuées des médailles d'or, d'argent et de bronze ainsi qu'un diplôme. Ces cérémonies font partie intégrante de l'évènement suivant les modalités propres à chaque discipline. Elles se déroulent sur le site des compétitions.

La cérémonie des vainqueurs, au cours de laquelle sont remises les médailles, doit se dérouler conformément aux directives suivantes :

- les médailles sont remises uniquement par des personnalités qualifiées, sur désignation du CIJF en accord avec le Président du CNJF et son service du protocole ;
- si possible, cette cérémonie a lieu immédiatement après l'épreuve et sur le lieu même de la compétition, dans les conditions suivantes :
  - Les concurrents classés premier, deuxième et troisième prennent alors place, en tenue, sur le podium face à la tribune officielle pendant que retentit l'hymne des Jeux.
  - Le vainqueur est légèrement surélevé par rapport au second placé à sa droite et au troisième placé à sa gauche.
  - Le drapeau du vainqueur est hissé au mât central et ceux du deuxième et troisième à deux mâts voisins situés à droite et à gauche du mât central, face à l'arène.
  - Pendant que retentit une version abrégée de l'hymne national du pays du vainqueur, les trois concurrents et les spectateurs se tournent vers les drapeaux.

## 7-Réclamations-litiges

Le jury international a la responsabilité de trancher toutes les questions d'ordre technique motivant une réclamation.

Un Comité d'Appel, sous l'autorité du directeur du CIJF, est l'instance suprême chargée de régler tous les cas non couverts par les compétences des jurys internationaux.

Il peut être saisi par :

- le représentant de la fédération internationale concernée
- le Président du CNJF
- le chef d'une des délégations.

Ses décisions sont sans appels.

Pour être examinée et donner lieu à la décision du CIJF, une réclamation doit être soumise par écrit après l'évènement, et préciser la décision ou le litige motivant la réclamation en question.

## 8- Rémunération

Les concurrents ne reçoivent aucune rémunération.

## 9- Clauses de disqualification

Toute dérogation aux conditions générales de participation, aux conditions d'éligibilité et aux contraintes stipulées dans le règlement spécifique de chaque discipline sportive par la fédération internationale peuvent entraîner la disqualification de l'athlète ou de l'équipe.

## 10- Contrôles

Des contrôles antidopage et tout autre test qui pourrait être nécessaire sont effectués conformément aux prescriptions de la commission médicale internationale du CIJF et aux dispositions des différentes fédérations sportives internationales concernées. Ils sont effectués sous l'autorité du CIJF.

## 11- Obligations du CNJF

Le CNJF a pour mission de réaliser les Jeux de la Francophonie conformément aux règles édictées par le CIJF en organisant notamment

- L'accueil et l'hébergement ;
- Le transport local ;
- Le centre de presse ;
- Les manifestations y compris les cérémonies d'ouverture et de clôture ;
- Le service médical ;
- La sécurité ;
- Les assurances sur le territoire ;
- La promotion sur son territoire national.

## 12- Bureaux d'information aux délégations (BID) et Centre d'Information Technique (CIT)

Des bureaux d'informations aux délégations (BID) seront aménagés au site du Village de la Francophonie. Les sites de Compétition seront pourvus d'un centre d'information technique (CIT). Ceux-ci fourniront des renseignements aux chefs et au personnel des missions, aux entraîneurs et aux athlètes des pays et gouvernements participants.

On entend par renseignements techniques, les changements au calendrier des compétitions, les horaires d'entraînement, les listes de participants, les listes de départ, les résultats, les réunions techniques, les réunions des entraîneurs et les officiels, les cérémonies de remise des médailles et les évènements spéciaux.

### 13-Structure internationale des Jeux de la Francophonie

Conformément aux articles 4 et 9 du décret 16715 en date du 16/4/2006 constituant le haut comité organisateur des Jeux de la Francophonie Beyrouth 2009, le comité a décidé le 30/1/2008 de constituer le comité exécutif des Jeux de la Francophonie.

L'organisation chargée de préparer et d'organiser les compétitions sportives comprend :

**Le Directeur du CIJF** : Dr Mahaman Lawan SERIBA

**Le Directeur Général du CNJF** : M. Alain BADARO

**Le Responsable de sports au CIJF** : M. Michel DERONZIER

**Le Directeur des Compétitions Sportives** : Mme Zeina MINA

**Les Délégués Techniques des Fédérations Internationales Sportives** :

#### Comité International des Jeux de la Francophonie -CIJF-

95 Avenue de France, 75 650 Paris cedex 13 France

Téléphone : (33) 1 40 45 96 15

Télécopie : (33) 1 40 45 98 72

Courriel : cijf@francophonie.org

#### Comité National des VI<sup>èmes</sup> Jeux de la Francophonie -CNJF-

Palais de l'UNESCO, Beyrouth, Liban

Téléphone : 961 1 799068

Télécopie : 961 1 799066

Courriel : sports@jeux2009.org

Site Web : www.jeux2009.org

### Renseignements Généraux

#### TABLEAU CLIMATOLOGIQUE DU MOIS D'OCTOBRE POUR BEYROUTH

Paramètres climatiques	Valeurs moyennes du mois d'octobre
Température maximale	30°C
Température minimale	22°C
Température moyenne	26°C
Température maximale absolue	30°C
Température minimale absolue	22°C
Humidité relative maximale	50%
Humidité relative minimale	30%
Ensoleillement	8 H
Vitesse maximale du vent	3,2 m/s
Pluie	0 mm

Dispositions spécifiques à l'épreuve de

# **BASKET-BALL**

## **FÉMININ**

## **Structure d'organisation de la compétition de Basket-ball**

Directeur Général du CIJF : Dr.Mahaman Lawan SERIBA  
Directeur Général du CNJF : M. Alain BADARO  
Responsable des sports au CIJF : M. Michel DERONZIER  
Directeur des Compétitions Sportives au CNJF : Mme Zeina MINA  
Délégué Technique de la Fédération Internationale : Mme Alisson MUIR  
Directeur des Compétitions de Basket-ball : M. Vicken TCHERTCHIAN  
Directeur technique des compétitions de Basket-ball : M. Michel BEYROUTHY  
Coordonnateur des compétitions de Basket-ball : M. Fouad SALIBA

### **Les Instances Techniques**

Fédération Internationale de  
Basket-Ball Amateur (FIBA)  
Av.Louis-Casai 53-B.P. 110  
1216 Cointrin, Genève Suisse

Téléphone : +41 22 545 00 00  
Télécopie : +41 22 545 00 99  
Site web: [www.fiba.com](http://www.fiba.com)

Fédération Libanaise de Basket-ball  
Autoroute Jal el Dib  
Hôtel White House  
Block B 3ème et 4ème étage  
B.P. : 11 – 2558 , Beyrouth – Liban  
Téléphone : + 961 4 722 023- 722 024  
Télécopie : + 961 4 722 025  
Courriel : [info@flbb.com](mailto:info@flbb.com)

## III. BASKET-BALL

### ■ ■ 1.0- Participants

#### 1.1 Processus de qualification

Le pays organisateur, le pays tenant du titre et les équipes sélectionnées pour les Jeux Olympiques de Pékin 2008 sont qualifiés d'office.

Les places restantes à pourvoir ont été attribuées comme suit :

Pour l'Europe, l'Asie, l'Océanie et l'Afrique : référence au classement continental et en coordination avec la FIBA - Afrique

#### 1.2 Nombre de participants

144 participants soit 12 équipes de 12 athlètes

### ■ ■ 2.0- Description de la compétition

#### 2.1 Date

Le tournoi de basket-ball se tiendra du lundi 28 septembre au lundi 5 octobre 2009 avec une journée de repos le jeudi 1<sup>er</sup> octobre.

#### 2.2 Format de la compétition

Les 12 équipes seront divisées en deux poules (A et B) de six équipes chacune. À l'issue des éliminatoires, le classement des équipes se fera selon les modalités suivantes :

- Les équipes seront classées en fonction des points qu'elles auront totalisés, qu'elles aient gagné ou perdu. Elles gagneront deux points en cas de victoire, un point en cas de défaite (y compris défaite par défaut) et aucun point en cas de défaite par forfait ;
- En cas d'égalité de point entre deux équipes, le résultat du match disputé entre les deux équipes concernées servira à les départager ;
- En cas d'égalité entre plus de deux équipes on établira un second classement en ne tenant compte que des résultats des matchs entre les équipes concernées ;
- En cas d'égalité après un second classement on départagera les équipes en calculant le résultat moyen des points récoltés au cours des matchs disputés entre les équipes concernées uniquement ;
- S'il reste des équipes à égalité, on aura recours aux résultats moyens des points récoltés au cours de tous les matchs joués dans la poule ;
- Le résultat moyen des points récoltés se calculera en divisant le total des points en faveur de l'équipe par le total des points en sa défaveur.

**Programme de compétitions :**

Lundi 28 septembre 09

10h00	Match 1	A 1	Mali – Québec
12h00	Match 2	A 2	Chypre -Tunisie
14h00	Match 3	A 3	Cote d'ivoire – France
16h00	Match 4	B 1	Liban – Cameroun
18h00	Match 5	B 2	Sénégal – CF Belgique
20h00	Match 6	B 3	Mozambique - Roumanie

Mardi 29 septembre 09

10h00	Match 7	A 4	Tunisie – Côte d'Ivoire
12h00	Match 8	A 5	Québec – Chypre
14h00	Match 9	A 6	France – Mali
16h00	Match 10	B 4	Cameroun – Mozambique
18h00	Match 11	B 5	CF Belgique - Liban
20h00	Match 12	B 6	Roumanie - Sénégal

Mercredi 30 septembre 09

10h00	Match 13	A 7	Côte d'Ivoire – Chypre
12h00	Match 14	A 8	France - Québec
14h00	Match 15	A 9	Mali – Tunisie
16h00	Match 16	B 7	Liban- Mozambique
18h00	Match 17	B 8	Roumanie -CF Belgique
20h00	Match 18	B 9	Sénégal –Cameroun

Jeudi 1<sup>er</sup> octobre 09

Jour de repos			
---------------	--	--	--

Vendredi 2 octobre 09

10h00	Match 19	A 10	Tunisie – France
12h00	Match 20	A 11	Québec -Côte d'Ivoire
14h00	Match 21	A 12	Chypre- Mali
16h00	Match 22	B 10	CF Belgique - Mozambique
18h00	Match 23	B 11	Liban- Sénégal
20h00	Match 24	B 12	Cameroun – Roumanie

Samedi 3 octobre 09

10h00	Match 25	A 13	France- Chypre
12h00	Match 26	A 14	Côte d'Ivoire- Mali
14h00	Match 27	A 15	Tunisie -Québec
16h00	Match 28	B 13	Cameroun - CF Belgique
18h00	Match 29	B 14	Sénégal - Mozambique
20h00	Match 30	B 15	Roumanie - Liban

Dimanche 4 octobre 09

12h00	Match 31	A 6 V B 6	(11-12)
14h00	Match 32	A 5 V B 5	(9-10)
16h00	Match 33	A 2 V B 1	Demi - finale
18h00	Match 34	B 1 V B 2	Demi - finale

Lundi 5 octobre 09

12h00	Match 35	A 4 V B 4	(7-8)
14h00	Match 36	A 3 V B 3	(5-6)
16h00	Match 37	Perdant 33-Perdant 34	(3-4)
18h00	Match 38	Gagnant 33-Gagnant 34	(1-2)

Le programme des matchs est tributaire de la retransmission télévisée.

## 2.3 Site de compétition

La salle Saêb Salam (le club de Riadi) abritera la compétition de basket-ball.



**2.4 Sites d'entraînement**

Une heure d'entraînement sera attribuée à chacune des équipes le 25, 26 et le 27 septembre et deux heures par équipe les journées de repos sur le terrain de la compétition.

Deux heures par équipe seront accordées tous les jours sur le terrain du Collège des Pères Antonins. Des terrains découverts au Village Francophone seront à la disposition des équipes participantes.

**2.5 Tableau des médailles**

<b>ÉQUIPES</b>	<b>Or</b>	<b>Argent</b>	<b>Bronze</b>
Gagnante du match de la médaille d'Or	18		
Perdante du match de la médaille d'Or		18	-
Gagnante du match de la médaille de Bronze			18
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>18</b>

Les médailles seront remises aux équipes gagnantes en tenant compte de la composition ci-après par délégation :

Joueuses =	12
Entraîneurs =	2
Médecin =	1
Kinésithérapeute =	1
Arbitre accompagnateur =	1
Chef de délégation =	1

## ■ ■ 3.0- Règlements

Les règlements de la Fédération Internationale de Basket-ball Amateur (FIBA) régissent la compétition de basket-ball des VIèmes Jeux de la Francophonie.

## ■ ■ 4.0- Aspects techniques relatifs à la compétition

### 4.1 Réunion technique

La réunion technique se tiendra le 27 septembre 2009 au Village de la Francophonie à 10h00. Chaque État et gouvernement a droit à un maximum de deux (2) représentants et, si nécessaire, à un interprète ou un attaché.

### 4.2 Arbitrage officiel

L'équipe technique d'officiels qui sera affectée à cette compétition comprendra :

- 1 délégué technique de la FIBA ;
- 1 commissaire international neutre désigné par la FIBA ;
- 1 commissaire Libanais nommé par la FIBA ;
- 1 officiel international par pays pour un total de 12 ;
- 2 officiels internationaux neutres désignés par la FIBA ;
- 2 officiels internationaux Libanais désignés par la FIBA.

### 4.3 Réclamations et appels

Les litiges seront réglés conformément aux procédures relatives aux réclamations visées par les règlements de Basket-ball officiels de la FIBA et les règles adoptées lors du congrès mondial.

Le CIJF est l'instance suprême chargée de régler tous les litiges non couverts par les compétences des jurys internationaux.

Il peut être saisi par :

- le représentant de la fédération internationale ;
- un représentant du CNJF ;
- le chef d'une des délégations.

## ■ ■ 5.0- Équipement

Tout équipement utilisé pour les compétitions des VIèmes Jeux de la Francophonie doit être conforme aux règlements de la FIBA.

## ■ ■ 6.0- Habillement des participants

La tenue des joueuses d'une même équipe est composée :

- de maillots d'une même couleur dominante devant et derrière. Toutes les joueuses doivent glisser leur maillot dans leur culotte pendant le jeu. Le « tout en un » est autorisé. Le maillot doit également porter un numéro devant et derrière. Les chiffres doivent être pleins et de couleur unie contrastant avec celle du maillot. Il est à noter qu'aucun modèle de tricot (T-shirt) ne peut être porté sous les maillots sauf avec une autorisation médicale écrite.
- de culottes d'une même couleur dominante devant et derrière, mais pas nécessairement de la même couleur que le maillot. Les sous-vêtements

(cuissards) qui dépassent des culottes peuvent être portés à condition qu'ils soient de la même couleur que la culotte.

Les numéros doivent être clairement visibles :

- Ceux dans le dos doivent avoir une hauteur d'au moins 20 cm ;
- Ceux sur le devant doivent avoir une hauteur d'au moins 10 cm ;
- Les chiffres ne doivent pas avoir moins de 2 cm de largeur ;
- Les équipes doivent utiliser les numéros de 4 à 15 ;
- Des joueuses de la même équipe ne peuvent porter deux numéros identiques.

## ■ ■ 7.0- Renseignements médicaux

### 7.1 Contrôles de dopage

Des contrôles de dopage sont effectués conformément aux prescriptions de la commission médicale du CIJF et aux dispositions des différentes fédérations internationales concernées. Ils sont effectués sous l'autorité du CIJF.

Tout athlète qui refuse de subir un contrôle de dopage ou un examen médical ou qui est reconnu coupable de dopage se verra retirer son accréditation et sera exclu des VI<sup>èmes</sup> Jeux de la Francophonie.

### 7.2 Services médicaux

Des soins médicaux complets seront proposés au village de la Francophonie et des soins médicaux ou d'urgence sur le site de compétition.

## ■ ■ 8.0- Le jury international

Un jury international sera constitué au début de la compétition officielle par le délégué technique et le CIJF. Le jury international est formé de trois membres, le délégué de la FIBA, un délégué du CNJF, un troisième membre choisi par eux.

Le président du jury est le délégué technique de la Fédération internationale.

La présence du délégué du CIJF aux délibérations du jury est requise. Ce délégué n'a aucune voix délibérative.

Les fonctions du jury international sont les suivants ;

1. Contrôle et approbation des installations de jeu, ainsi que du matériel technique prévu pour la compétition ;
2. Établissement du programme des rencontres ;
3. Nomination des commissaires et arbitres et approbation du personnel de la table de marque (chronométreur, marqueur et opérateur des 24 secondes) ;
4. Homologation des résultats finaux des rencontres et du classement final de la compétition ;
5. Examen des réclamations et décision en première instance ;
6. Imposition de sanction aux joueurs, entraîneurs, entraîneurs adjoints, accompagnateurs, commissaires, arbitres et personnel de la table de marque qui ont violé l'esprit et la lettre des statuts généraux et des règlements internes de la FIBA, ainsi qu'en général, l'esprit de « fair Play » qui doit régner dans le Basket-ball. L'imposition de sanctions doit être basée sur les comptes rendus des commissaires et arbitres, ainsi

que sur l'observation faite par les membres du comité technique ;

7. Le jury international est aussi responsable pour juger tous les autres comportements antisportifs qui peuvent se produire immédiatement avant ou après la rencontre ;
8. L'annonce du classement final de la compétition.
9. Les fonctions du jury international se terminent par l'établissement d'un compte-rendu détaillé du déroulement de chaque délibération, qu'il transmet au CIJF ainsi que le classement officiel dans chaque discipline.
10. Le CIJF reste dépositaire des délibérations de chaque jury après les Jeux.

## ■ ■ 9.0- Réclamations-litiges

Le jury international a la responsabilité de trancher toutes les questions d'ordre technique motivant une réclamation.

- Si pendant la compétition une équipe estime avoir été dans ses intérêts par une décision d'arbitre (premier, deuxième ou troisième) ou par tout événement survenu pendant la rencontre, elle doit procéder de la façon suivante :
- À la fin de la rencontre, le capitaine de l'équipe en cause doit immédiatement informer l'arbitre que son équipe conteste le résultat de la rencontre en signant la feuille de marque dans l'espace marqué « signature du capitaine en cas de réclamation ».
- Pour que cette réclamation soit valable, il faut que le représentant officiel de la fédération nationale confirme par écrit dans les vingt (20) minutes qui suivent la fin de la rencontre.
- Des explications détaillées ne sont pas nécessaires. Il sera suffisant d'écrire : « la fédération nationale dépose une réclamation contre le résultat de la rencontre entre les deux équipes et verse ensuite au représentant de la FIBA, une caution équivalente à 250\$ ».
- La fédération nationale en question devra parvenir au représentant de la FIBA le texte de sa réclamation dans l'heure qui suit la fin de la rencontre.
- Si la réclamation est acceptée, la caution sera remboursée.
- Le commissaire ou l'arbitre, doit dans l'heure qui suit de la fin de la rencontre, rapporter l'incident ayant occasionné la réclamation au représentant de la FIBA.
- Si la fédération nationale de l'équipe en question ou la fédération de l'équipe adverse n'est pas d'accord avec la décision du jury international, elle pourra faire appel de la décision du comité d'Appel.
- Pour que cet appel soit recevable, il doit être fait par écrit dans les vingt minutes qui suivent la réception de la décision du jury international accompagnée d'un dépôt d'une caution équivalente à 500\$.
- Le Comité d'appel jugera en deuxième instance et sa décision sera définitive.

## ■ ■ 10.0- Le comité d'appel

Le comité d'appel, sous l'autorité du secrétaire exécutif du CIJF, est l'instance suprême chargée de régler tous les cas non couverts par les compétences des

jurys internationaux. Il est formé, sur proposition du délégué technique de la FIBA et du délégué du CNJF, par des représentants des fédérations nationales et présidé par le délégué technique de la FIBA. Le jury d'appel est composé de quatre (4) membres titulaires et de quatre (4) membres suppléants.

La fonction du juge d'appel est d'examiner et de juger en deuxième instance tout appel contre les décisions du jury international relatives à l'homologation des rencontres et l'imposition de sanctions. Son verdict est sans appel.

Les membres de jury d'appel, dont les équipes sont en cause lors d'une réclamation, ne pourront pas siéger, à leur place devront siéger des membres suppléants.

Le comité d'appel peut être saisi par :

- Le représentant de la fédération internationale concernée
- Le président du CNJF
- Le chef d'une des délégations

Ses décisions sont sans appel.

Pour être examinée et donner lieu à la décision du CIJF, une réclamation doit être soumise par écrit dans un délai maximum de vingt quatre (24) heures après l'évènement et préciser la décision ou le litige motivant la réclamation.

## ■ ■ 11.0- Tirage au sort

Un tirage au sort pour répartir les douze équipes sélectionnées en deux poules a été effectué à Paris le 9 avril 2009 au siège du CIJF sous la présence de représentant de la FIBA, la répartition s'est établie comme suit :

Poule A	Poule B
1.Canada Québec	1.C.F de Belgique
2.Tunisie	2.Cameroun
3.Côte d'Ivoire	3.Mozambique
4.France	4.Roumanie
5.Chypre	5.Liban
6.Mali	6.Sénégal